

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.
Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « **Sciences humaines et sociales** » mention « **Anthropologie** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e) :</u> Ghislaine GALLENGA <u>Suppléant(e) :</u> <u>Liste des membres :</u> Fabio VITI, Giulia FABBIANO <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> - Valérie FESCHET <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e) :</u> Ghislaine GALLENGA <u>Suppléant(e) :</u> <u>Liste des membres :</u> Fabio VITI, Giulia FABBIANO <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> - Valérie FESCHET <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres :</u>

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type 1. Anthropologie sociale et culturelle, ethnologie

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Ghislaine GALLENGA

Liste des membres : Fabio VITI, Giulia FABBIANO

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
- Valérie FESCHET

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type 2. Anthropologie du développement durable

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Ghislaine GALLENGA

Suppléant(e) :

Liste des membres : Fabio VITI, Giulia FABBIANO

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
- Valérie FESCHET

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type 4. Anthropologie visuelle et numérique

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Ghislaine GALLENGA

Suppléant(e) :

Liste des membres : Fabio VITI ; Giulia FABBIANO

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
- Valérie FESCHET

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 31/10/2023

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

